

Consultations sur le projet de loi de lutte contre le racisme

De quoi s'agit-il?

La province est en train d'élaborer un projet de loi pour s'attaquer au racisme systémique, aux inégalités et à la discrimination en Colombie-Britannique. Ce travail se situe dans le prolongement de la loi sur la collecte et l'utilisation de données aux fins de la lutte contre le racisme ([l'Anti-Racism Data Act](#)), qui a été promulguée en juin 2022.

L'élaboration du projet de loi de lutte contre le racisme se fait de concert avec des peuples autochtones et d'autres groupes racisés. Le public est libre de participer en répondant au questionnaire en ligne.

Le dépôt du projet de loi est prévu pour le printemps 2024.

Calendrier des consultations : Du 5 juin au 30 septembre 2023

Comment participer?

Tout le monde est encouragé à participer. Voici les différentes manières dont vous pouvez apporter votre point de vue à l'élaboration du projet de loi de lutte contre le racisme.

Questionnaire en ligne public

Exprimez vos opinions en répondant à un bref questionnaire ouvert à tous les résidents de la Colombie-Britannique. Vous pouvez [répondre au questionnaire](#) jusqu'au 30 septembre 2023 à 16 h.

Consultations publiques sous conduite locale

Des personnes racisées, notamment autochtones et noires, ainsi que des membres racisés des communautés confessionnelles et 2SLGBTQ+ seront invités à participer dans des consultations organisées par des associations de proximité dans toute la province. [En savoir plus](#)

Prochaines étapes

Vos observations nous aideront à mieux connaître les expériences du racisme au sein des programmes et services publics et à déterminer comment s'y prendre pour éliminer les obstacles et les lacunes qui touchent de façon disproportionnée les personnes racisées, notamment autochtones et noires, alors qu'elles cherchent à obtenir de l'aide.

Attachement à l'antiracisme

Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'engage à lutter contre le racisme et à veiller à ce que ce processus de consultation soit exempt de racisme et protège les droits de la personne. Les propos irrespectueux et racistes ne seront pas acceptés, ils ne seront

pas pris en compte et ils seront supprimés des archives. Merci de formuler des commentaires constructifs et ciblés.

Message de la secrétaire parlementaire Mable Elmore

« Aidez-nous à rendre le gouvernement responsable de l'action contre le racisme systémique. Merci de nous faire part de vos expériences et de vos réflexions sur le racisme en Colombie-Britannique en répondant au questionnaire. »

[Regarder la vidéo](#)

Actions contre le racisme

[Plus d'informations sur les autres actions du gouvernement provincial contre le racisme en Colombie-Britannique.](#)

Calendrier des consultations

Questionnaire en ligne public

- Du 5 juin au 30 septembre 2023

Consultations publiques sous conduite locale

- Du mois de juillet au 30 septembre 2023

Fin des consultations

- Le 30 septembre 2023

Publication du rapport résumant les commentaires recueillis

- Début 2024

Dépôt du projet de loi contre le racisme

- Printemps 2024

Pourquoi a-t-on besoin d'une loi?

Le gouvernement est une institution coloniale, et nombre de ses politiques et programmes ont été développés à une époque où la composition de l'Assemblée législative n'était pas représentative de la diversité culturelle de la population. En conséquence, il repose sur une assise formée de croyances, politiques, attitudes et comportements racistes et discriminatoires. Pour la plupart, cela n'a jamais été remis en question et réglé. C'est inacceptable. La diversité est notre force. Le gouvernement provincial joue un rôle critique dans l'instauration de structures et institutions bienveillantes et inclusives pour tous.

Ce projet de loi fait partie du travail concerté entre le gouvernement et les communautés pour lutter contre le racisme et la haine.

Plus d'informations sur les lois de lutte contre le racisme

En juin 2022 a été promulguée la loi intitulée [Anti-Racism Data Act](#). Cette loi donne au gouvernement les moyens de déceler les manifestations de racisme systémique par le recueil de données liées à la race. Elle aide à cerner les obstacles à l'accès aux programmes et services publics. Une fois ces obstacles cernés et démontrés par des données, on pourra supprimer les inégalités pour que plus de gens puissent bénéficier de l'assistance du gouvernement.

Le projet de loi contre le racisme de portée générale qui sera déposé en 2024 se situe dans le prolongement de la loi sur la collecte et l'utilisation de données aux fins de la lutte contre le racisme ([l'Anti-Racism Data Act](#)). Il a pour objet d'obliger le gouvernement à prendre des mesures pour faire disparaître le racisme systémique et promouvoir l'équité raciale en Colombie-Britannique, en définissant les conséquences en cas de manquement.

Ce projet de loi a les visées suivantes.

1. Susciter, lors de son application, la création d'une stratégie de lutte contre le racisme à l'échelle de tout le gouvernement.
2. S'attaquer au racisme dirigé contre les Autochtones.
3. Obliger le gouvernement à prendre des mesures pour faire disparaître le racisme systémique et promouvoir l'équité raciale en Colombie-Britannique en utilisant les données recueillies lors de l'application de *l'Anti-Racism Data Act*.
4. Imposer des obligations de mesure et de compte rendu des progrès.
5. Nous rendre responsables des priorités des peuples autochtones et des autres groupes racisés.
6. Investir dans l'apaisement des peuples autochtones et des autres groupes mis à mal par le racisme.
7. Communiquer, promouvoir et investir dans les démarches assurant le respect de la loi.

Racisme systémique : Le résultat de préjugés implicites ou explicites tissés dans les services, les systèmes et les structures, il mène à une discrimination pénalisant certaines personnes à cause de leur race.

Antiracisme : Défini comme l'action de trouver et cibler les causes profondes de la discrimination systémique, à savoir nos fondements coloniaux et racistes, en cernant les

valeurs, structures, politiques, programmes, pratiques et comportements qui perpétuent le racisme pour les remettre en question et les prévenir, éliminer ou changer.

Consultations sous conduite locale

La loi sur la collecte et l'utilisation de données aux fins de la lutte contre le racisme ([l'Anti-Racism Data Act](#)) a été élaborée en tenant compte des observations de plus de 13 000 personnes. Ces informations importantes continueront d'inspirer nos projets législatifs, y compris le projet de loi contre le racisme de portée générale. Les groupes racisés nous ont bien dit que rien qui les concerne ne devrait se faire sans leur participation.

Voici pourquoi, pour ce projet de loi contre le racisme, nous travaillons avec les associations de proximité et consultons directement les porte-parole et les membres des groupes autochtones et racisés. Nous continuerons de collaborer à chaque étape avec ceux qui sont le plus touchés par ce projet de loi.

Consultations publiques sous conduite locale – du mois de juillet au 30 septembre 2023

Des personnes racisées, notamment autochtones et noires, ainsi que des membres racisés des communautés confessionnelles et 2SLGBTQ+ seront invités à participer dans des consultations organisées par des associations de proximité dans toute la province.

Les observations recueillies au cours des prochains mois inspireront le projet de loi qui sera déposé en 2024 en vue d'améliorer la vie de plus de personnes en Colombie-Britannique.

Besoin d'aide?

[ResilienceBC](#) propose des ressources sur la manière de réagir aux incidents et crimes haineux et de les signaler.